

Décision

Générale

colonial

Décision n° 678 Décisions concernant les Ministères...

n° 678

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

13 juin 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'Adjudant-Chef d'Infanterie de Marine Sirjacques André, décédé à Djibouti, le 5 décembre 1959, actuellement au dépositaire de Diibouti. seront transférés au cimetière de Montignac (France). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du budget de l'Etat (Budget des Armées « Affaires d'Outre-Mer »

chapitre 32-83 — Transport du Personnel et Déplacements — article 1)